

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
Téléphone : 514 872-3000  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)  
[commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca)

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

**ÉTUDE DU BUDGET 2023 ET DU PDI 2023-2032**

**Recommandations**

Au terme de l'étude publique de la prévision budgétaire 2023 et des investissements du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de la Ville de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration est reconnaissante envers ses services, organismes et sociétés paramunicipales et la Société de transport de Montréal (STM).

La Commission souligne la qualité des présentations reçues et la disponibilité des directrices et directeurs et de leurs équipes à répondre aux questions du public et à celles des commissaires.

La Commission salue également la participation des citoyennes et citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie d'avoir transmis leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses délibérations, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

**1. BUDGET 2023 ET PDI 2023-2032 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal doit relever le défi de l'urgence climatique et assurer aux générations futures une ville résiliente, solidaire et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les dépenses continuent de croître à un rythme plus important que les revenus et qu'il en résulte, année après année, un défi annuel budgétaire de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le besoin d'investissements importants dans les prochaines années, entre autres dans les Services de l'eau, de l'habitation, de la gestion et de la planification des immeubles et de la Société de transport de Montréal;

CONSIDÉRANT le chantier de révision des activités et des processus entrepris par l'Administration, qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT les risques financiers et les autres risques, tels que ceux liés aux effets des changements climatiques et aux fluctuations des marchés, ainsi que les risques résiduels auxquels s'expose toute grande organisation;

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI s'inscrit dans un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Adopter les budgets de fonctionnement 2023 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés;
- R-2.** Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2023-2032 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposées;
- R-3.** Adopter le budget 2023 et le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal;
- R-4.** Poursuivre la révision des programmes afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles, de générer des économies récurrentes et de favoriser l'équité;
- R-5.** Présenter annuellement, à la Commission sur les finances et l'administration, un état de situation de l'analyse globale de risques auxquels s'expose la Ville de Montréal;
- R-6.** Fournir à la Commission sur les finances et l'administration la réponse du comité exécutif au rapport sur l'étude du budget 2023 et du PDI 2023-2032 avant le début de la consultation prébudgétaire 2024, de façon à ce que la Commission puisse en faire une étude approfondie.

CONSIDÉRANT que Montréal joue un rôle prépondérant au Québec dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne le soutien aux personnes les plus vulnérables, la sécurité urbaine et l'offre de logements à prix abordables;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par l'administration municipale pour diversifier les sources de revenus de la Ville et de l'agglomération, revoir sa fiscalité et obtenir des montants conséquents avec ses responsabilités à titre de métropole du Québec;

CONSIDÉRANT que le pacte fiscal *Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* vient à échéance le 31 décembre 2024.

La Commission recommande à l'Administration de:

- R-7.** Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de revoir la fiscalité municipale, de diversifier les sources de revenus et d'obtenir les montants conséquents avec ses responsabilités à titre de métropole du Québec.

## 2. DÉFICIT D'ENTRETIEN DES ACTIFS

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien accumulé de certaines infrastructures de l'agglomération, dont celles de l'eau, de la Société de transport de Montréal et des infrastructures du réseau routier, et que ce déficit n'apparaît pas systématiquement dans les présentations budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'un portrait global du déficit d'entretien dans les actifs de l'agglomération est nécessaire pour comprendre les impacts des investissements inscrits dans les programmes décennaux d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'indice de vétusté important du parc immobilier municipal, qui doit être accompagné par un plan d'investissement conséquent pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures, ainsi que la démarche en cours d'audit des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que malgré les investissements prévus au PDI, les besoins en protection et en maintien d'actifs, en modernisation et en réduction du déficit d'entretien ne cessent de croître.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-8.** Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires;
- R-9.** Augmenter la cadence de l'audit des bâtiments municipaux.

## 3. CONTRAINTES LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* pose des obstacles dans l'attribution de contrats, que certains articles sont mal adaptés aux acquisitions en technologies de l'information, limitant les stratégies d'approvisionnement nécessaires au virage infonuagique et à l'élimination de la désuétude technologique;

CONSIDÉRANT que l'ajout de critères mesurant le rendement, en plus du critère du plus bas soumissionnaire conforme, permettrait de contracter de façon plus efficiente avec des fournisseurs;

CONSIDÉRANT l'interdiction, pour les municipalités, de contracter directement avec des fournisseurs pour établir des projets pilotes.

La Commission recommande à l'Administration de:

- R-10.** Identifier, avec la collaboration des services, les contraintes en matière législative qui restreignent l'innovation et l'efficacité;
- R-11.** Poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie les articles de la *Loi sur les cités et villes* qui ne sont plus adaptés aux acquisitions en technologies de l'information et limitent l'innovation et l'efficacité.

#### 4. ÉCOFISCALITÉ

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien et l'état de vétusté des actifs du Service de l'eau et les fonds considérables à investir au cours des prochaines années pour les contrer;

CONSIDÉRANT l'intention de l'administration municipale de tarifer, dès 2024, l'usage de l'eau pour les immeubles non résidentiels, et ce, afin de diminuer la consommation d'eau à l'échelle de l'agglomération;

CONSIDÉRANT que le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement extérieurs du secteur D, qui vise à réduire les surfaces imperméabilisées et à redévelopper des terrains de 20 000 m<sup>2</sup> et plus, sera étendu à l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-12.** Présenter, à partir de l'étude du budget 2024 et du PDI 2024-2033, un bilan contenant les objectifs attendus et les bénéfices obtenus par les nouvelles mesures écofiscales annoncées dans le budget 2023.

#### 5. OPTIMISATION DES PROCESSUS

CONSIDÉRANT que la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et que l'entrepôt Chauveau sont de portée centrale, mais que leurs budgets sont portés au budget des arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve respectivement, et qu'ils ne sont donc pas examinés par la Commission sur les finances et l'administration;

CONSIDÉRANT le mandat interarrondissements de ces deux services;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-13.** Présenter, à partir du prochain exercice d'étude publique du budget, les budgets de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et de l'entrepôt Chauveau;

CONSIDÉRANT que depuis 2022, la Ville de Montréal n'adhère plus au programme des indicateurs de performance du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC);

CONSIDÉRANT l'importance d'utiliser une méthode d'étalonnage qui permettra à la Ville de comparer la performance de ses services à ceux des autres grandes villes du pays et de la province;

CONSIDÉRANT que les heures supplémentaires des effectifs policiers sont en augmentation constante depuis 2017 et que des écarts sont identifiés, année après année, entre les prévisions budgétaires du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et son budget réel;

CONSIDÉRANT l'entente quinquennale de 225 M\$, convenue entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique, pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-14.** Développer, en particulier pour le SPVM et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), une méthode d'étalonnage et des indicateurs de performance qui permettront à la Ville de Montréal de rendre compte des éléments clés de la performance de ses services en matière de sécurité urbaine;
- R-15.** Inciter le SPVM à améliorer ses prévisions d'heures supplémentaires afin de mieux représenter la réalité documentée des dernières années, et qu'il intègre l'estimé réaliste dans ses prévisions budgétaires.

CONSIDÉRANT la migration des sites de l'ancien portail de la Ville vers Montreal.ca, permettant l'accès à toute l'offre de services à un seul endroit pour la population;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Poursuivre ses efforts pour rendre l'ensemble des séances du conseil de ville, des conseils d'arrondissement et des consultations publiques menées par les commissions permanentes du conseil disponible en ligne, dans les meilleurs délais.

## **6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉSILIENCE ET INFRASTRUCTURES VERTES**

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'élimination des matières résiduelles et que les lieux d'enfouissement arriveront à leur capacité maximale sur un horizon d'une trentaine d'années;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adapter aux particularités du cadre bâti dans la collecte des matières résiduelles, et en particulier dans les bâtiments de neuf unités et plus;

CONSIDÉRANT que la pluie diluvienne du 13 septembre 2022 a généré 923 réclamations à la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les nombreuses initiatives de la Ville en matière de résilience, comme l'ajout d'infrastructures vertes et multifonctionnelles lors des reconstructions de rue, le développement de projets de gestion et de récupération de l'eau pluviale, les projets innovants d'aménagements drainants et de parcs résilients, l'ajout de critères écologiques dans certains appels d'offres, la récupération et la

valorisation des sols excavés ainsi que la bonification du personnel du SIM en matière de prévention et de protection pour la résilience aux changements climatiques.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-17.** Produire un bilan de la performance, des objectifs attendus et des sommes investies dans la gestion des matières résiduelles, notamment dans les bâtiments de neuf unités et plus et dans les commerces, institutions et industries;
- R-18.** Intensifier le développement des infrastructures vertes pour augmenter la résilience de la Ville face à la crise climatique, incluant la gestion des fortes pluies;
- R-19.** En partenariat avec les autres paliers gouvernementaux, consacrer des ressources, développer des programmes et acquérir des terrains favorisant l'accès à l'eau, la réhabilitation des berges et la création de corridors verts et de biodiversité.

## 7. INCLUSION ET ÉQUITÉ

CONSIDÉRANT que l'indice d'équité des milieux de vie, qui vise à renforcer la prise en compte de l'équité territoriale dans les investissements municipaux, sera déployé en 2023, qu'il s'attachera à des priorités locales et identifiées par les arrondissements et qu'il ciblera les zones de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT la vision transversale que sous-tend l'indice d'équité des milieux de vie, les initiatives interarrondissements et les stratégies visant l'ensemble de l'agglomération.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-20.** Présenter à la Commission sur les finances et l'administration les impacts de l'indice d'équité des milieux de vie sur le financement des programmes.

CONSIDÉRANT l'importance des actions de prévention en matière d'itinérance, alors même que la situation se complexifie sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux indicateurs pour revoir le financement en matière d'itinérance est le dénombrement des personnes en situation d'itinérance, et que dans de nombreux secteurs de l'agglomération l'itinérance est cachée, donc difficile à mesurer.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-21.** Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière d'itinérance.

CONSIDÉRANT que les organismes à but non lucratif doivent se doter de personnel pour effectuer les demandes de financement, plutôt que de consacrer leurs ressources à leur mission;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-22.** Prioriser les ententes pluriannuelles avec les organismes à but non lucratif, sur la base des orientations de la *Politique montréalaise pour l'action communautaire*, adoptée en 2021;

CONSIDÉRANT la résolution CM17 0634, référée à la Commission sur les finances et l'administration en 2017, qui enjoint la Commission à étudier l'enjeu du fardeau fiscal imposé aux organismes à but non lucratif locataires dans des immeubles non résidentiels.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-23.** Collaborer avec la Commission sur les finances et l'administration afin de compléter, en 2023, le mandat d'étudier le fardeau fiscal des organismes à but non lucratif qui sont locataires dans des immeubles non résidentiels.